

Bureau Fédéral

Réunion du vendredi 18 décembre 2020

Maison du Hand - Créteil

Présents : M. Jean-Pierre SIUTAT – Président.
Mmes Nathalie LESDEMA et Stéphanie PIOGER.
MM. Christian AUGER, Thierry BALESTRIERE, Pierre DEPETRIS, René KIRSCH, Paul MERLIOT, Gérald NIVELON, Yannick OLIVIER et Alain SALMON

Excusés : Mme. Catherine GISCOU
MM. Jean-Pierre HUNCKLER et Philippe LEGNAME

Assistent : Mmes Catherine BARRAUD, Léa DUMAS et Amélie MOINE
M. Alain CONTENSOUX (DG - DTN)

N°	Annexes
1	Annexe 01 – 2020-12-18 6 Règlement Sportif Particulier LF2 VFIN
2	Annexe 02 – 2020-12-18 6 Règlement Sportif Particulier LFB VFIN
3	Annexe 03 – 2020-12-18 6 Règlement Sportif Particulier NF1_VFIN
4	Annexe 04 – 2020-12-18 6 Règlement Sportif Particulier NF2_VFIN
5	Annexe 05 – 2020-12-18 6 Règlement Sportif Particulier NF3 VFIN
6	Annexe 06 – 2020-12-18 6 Règlement Sportif Particulier NFU18_VFIN
7	Annexe 07 – 2020-12-18 6 Règlement Sportif Particulier NM U15 Elite et NF U15 Elite VFIN
8	Annexe 08 – 2020-12-18 6 Règlement Sportif Particulier NM U18 Elite VFIN
9	Annexe 09 – 2020-12-18 6 Règlement Sportif Particulier NM1 VFIN
10	Annexe 10 – 2020-12-18 6 Règlement Sportif Particulier NM2 VFIN
11	Annexe 11 – 2020-12-18 6 Règlement Sportif Particulier NM3 VFIN
12	Annexe 12 – 2020-12-18 BF 6-DAJI Règlement Nouveau Titre Covid-19 complété_VFIN

1. Ouverture par le Président

Jean-Pierre SIUTAT : c'est le tout dernier Bureau de cette équipe. Il est ravi de pouvoir le faire en présentiel.

Il excuse Cathy GISCOU, Philippe LEGNAME et Jean-Pierre HUNCKLER qui ne peuvent être présents.

Les fédérations sportives ont jusqu'au 31 décembre 2020 pour prendre toute mesure permettant d'adapter leurs règlements de la saison 2020/2021 au regard de la situation sanitaire sur le territoire et des mesures restrictives prises par le Gouvernement.

Le Comité Directeur a confié au Bureau Fédéral la compétence d'entériner le règlement COVID issu des dispositions réglementaires validées lors des dernières réunions du Bureau Fédéral et du Comité Directeur du 11 décembre dernier ainsi que les règlements sportifs particuliers des différentes divisions nationales.

2. Adaptations réglementaires – COVID-19

Stéphanie PIOGER : présentation du règlement spécifique COVID initialement validé par le Comité Directeur du 18 octobre 2020 qui est complété et qui intègre les adaptations réglementaires présentées et validées lors des Bureau Fédéral et Comité Directeur du 11 décembre et reprenant celles adoptées en 2019/2020 ayant des effets sur la saison 2020/2021 (voir annexe 12).

Validation du Bureau Fédéral qui précise que ces dispositions sont rétroactivement applicables pour l'ensemble de la saison sportive 2020/2021 et peuvent être publiées sur le site de la Fédération

Stéphanie PIOGER : présentation des règlements sportifs particuliers de l'ensemble des divisions qui intègrent les adaptations réglementaires relatives aux formules de compétition et aux particularités des différents niveaux qui ont été présentées et validées lors du Bureau Fédéral et du Comité Directeur du 11 décembre (voir les annexes 1 à 11).

Validation du Bureau Fédéral qui précise que ces dispositions sont rétroactivement applicables pour l'ensemble de la saison sportive 2020/2021 et peuvent être publiées sur le site de la Fédération

3. Accession en Pro B des clubs de NM1

Jean-Pierre SIUTAT : rappelle la mise en œuvre à compter de la saison 2020/21 de l'obligation réglementaire pour les clubs de NM1 de respecter un cahier des charges afin de pouvoir prétendre à l'accession dans la division professionnelle de la PRO B.

Le club doit ainsi s'engager à :

- Transmettre une déclaration d'intention visant à l'accession en PRO B
- Satisfaire au cahier des charges requis (article 12 des RSP NM1) étant précisé que ces « Obligations sont à respecter dès le 1er septembre de la saison, sur la totalité de la saison ».
- A l'issue de la saison obligation d'avoir une situation nette à l'équilibre et obtenir l'avis favorable au regard de leur situation financière de la Commission de Contrôle de Gestion FFBB et LNB.

. Cependant, la crise sanitaire et ses incertitudes ont pu les mettre en difficulté pour mettre en œuvre l'ensemble des obligations de ce cahier des charges.

De même, l'exigence de formation des statisticiens n'a pu être atteinte du fait de l'absence d'organisation, par la FFBB, de sessions de formation.

Un débat s'engage.

Il est proposé, à titre exceptionnel pour cette saison 2020/2021, d'adapter les dispositions réglementaires et de permettre aux clubs de NM1 de justifier du respect des obligations à la date du 29 janvier 2021, leur permettant ainsi, le cas échéant, de se mettre en conformité, sur la totalité des points du cahier des charges, qui ne seraient pas totalement ou partiellement respectés au 1^{er} septembre et/ou à ce jour par le club. Le respect de ces obligations devra perdurer pour la totalité du reste de la saison (soit le 30 juin 2021 étant précisé que la situation nette comptable à l'équilibre sera évaluée en fin de saison).

Chaque club sera informé par la FFBB du ou des points en écart par rapport aux obligations du cahier des charges.

Validation du Bureau Fédéral qui précise par ailleurs que cette adaptation réglementaire est applicable de matière rétroactive

4. Questions diverses

Jean-Pierre SIUTAT : la Fédération a mis en œuvre des adaptations des formules des différents championnats, après avoir consulté les clubs HNC (LFB, NM1 et LF2).

Alain SALMON souligne la prise en compte, par la FFBB, de propositions portées par les présidents de clubs, en particulier de NM1.

Jean-Pierre SIUTAT : la COVID va encore nous impacter durant le trimestre à venir et des décisions devront pouvoir être prises rapidement. Le Groupe Sanitaire Fédéral, comme toutes les commissions qui perdurent jusqu'à la désignation de la nouvelle commission, pourra donc statuer.

Stéphanie PIOGER : si un Comité Directeur doit se tenir, il faudra simplement désigner un secrétaire de séance qui co-signera le procès-verbal avec le président.

Jean-Pierre SIUTAT : le Comité Directeur des 8 et 9 janvier se tiendra en présentiel mais pas au siège de la Fédération, la salle Robert BUSNEL ne pouvant accueillir la réunion dans le respect des règles de distanciation.

Paul MERLIOT : les Liges et Comités ont déposé sur Teams leurs propositions d'adaptation de leurs formules de championnats. Il souhaite savoir si des retours seront apportés.

Stéphanie PIOGER : des retours seront faits à toutes les structures. Tous les règlements sont étudiés par le service juridique, cela peut prendre un peu de temps. Elle indique qu'en aucun cas la FFBB ne valide les règlements des structures qui sont de la compétence des Comités Directeurs de celles-ci.

Jean-Pierre SIUTAT : précise que pour l'Assemblée Générale Élective du lendemain, chaque délégué aura un login unique et un mot de passe lui permettant seul de voter. Toute personne ayant le lien Teams de la réunion pourra y assister.

Christian AUGER : les fédérations, dont la FFBB, ont fait l'objet de deux articles dans le journal Le Monde cette semaine dont un mettrait en cause l'intégrité de la CSOE, composée de salariés de la FFBB.

Stéphanie PIOGER : la Fédération compte des personnes qualifiées qui compose cette commission, cela est conforme à nos règlements et statuts.

Prochaine réunion du Bureau Fédéral le 29 janvier 2021.